

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime - N° spécial 1^{er} Mai 2021

www.creal76.fr

creal76@creal76.fr

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -



Conforter les principes républicains ? Chiche !

Avec le projet de loi dit sur le "séparatisme" qui ignore cependant le séparatisme social, scolaire, territorial, le président et son gouvernement entendent conforter les principes républicains.

Liberté ? Le projet de « loi sécurité globale » la restreint tandis que le fichage d'opinion se concrétise. Le projet de « loi sur le séparatisme » régimente la liberté d'association.

Égalité ? Les inégalités sociales sont en expansion, les grandes entreprises - tout en supprimant des emplois - distribuent des dividendes. Les paradis fiscaux - dont le Luxembourg au cœur de l'Europe - accueillent leurs profits.

Fraternité ? « *La liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir.* », nous rappelle Victor Hugo. Il ne saurait y avoir de fraternité quand les deux autres principes du triptyque républicain sont piétinés.

Une république indivisible ? Est-ce crédible quand une loi fondamentale comme celle de 1905 ne s'applique pas sur tout le territoire national comme en Alsace-Moselle, Mayotte ou Guyane ? Quand les pouvoirs publics - finançant l'enseignement privé - divisent

la jeunesse sur des bases sociales et confessionnelles ?

Une république démocratique ? La gestion de la "pandémie" illustre comment ce principe est flétri ainsi que la séparation des pouvoirs : pouvoir personnel, parlement croupion, état d'urgence, utilisation de la peur et de la coercition, projets de lois liberticides...

Une république sociale ? L'insécurité sociale est en marche. Comment une population peut-elle apporter un peu de crédit à des principes proclamés quand la république - ici confisquée - la divise, l'infantilise, la maltraite ?

Une république laïque ? La séparation du politique et du religieux est mise à mal par le projet de « loi sur le séparatisme » qui modifie de nombreux articles de la loi de 1905. La lutte nécessaire contre l'islamisme (qui vient encore récemment de faire une victime dans un assassinat barbare à Rambouillet), et tous les fondamentalismes religieux nient la liberté de conscience, l'égalité hommes-femmes, plaçant la loi divine au-dessus des lois humaines, usant de la violence, la défense des libertés fondamentales ne passent pas par ce projet de loi.

Partout, combattre le poison identitaire

L'idéologie identitaire croissante gangrène les sociétés au niveau international et conduit à une atomisation sociale dont peuvent se réjouir les possédants et exploités. Dans cette période où la victoire électorale de la candidate de l'extrême-droite en France est envisagée et sera utilisée par l'actuel président, il nous faut examiner ce qui contrarie et obscurcit l'élargissement et l'unité des combats laïques et social qui sont liés. Au-delà de l'opposition radicale des droites extrêmes à l'émancipation individuelle et collective, des pôles de dispersion minent le camp social. L'idéologie identitaire qui s'y insinue prétend dépasser le concept

de conscience de classe au profit de l'essentialisation d'identités différenciées basées sur le genre, la sexualité la « race », la religion ou tout autre particularisme servant de base à constituer une « communauté » concentrant ses efforts à faire reconnaître sa spécificité identitaire. **La concurrence et la hiérarchisation d'oppressions et discriminations subies et bien réelles ne permettront pas de bousculer la domination sociale, politique et économique de la classe dominante, encore moins si elles ne s'inscrivent pas dans une perspective d'émancipation sociale universelle.**

« *Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune.* » Léo Frankel, le 14 mai 1871, devant la commission du travail et de l'échange.

Des tenants de l'exploitation capitaliste, néolibérale, financière savent assumer des revendications sociétales. On a pu voir le patron de la holding J.P Morgan , quatrième entreprise mondiale, condamnée à près d'un milliard de dollars d'amende pour fraudes, mettre genou à terre après l'horrible assassinat de George Floyd. Comme dans le domaine économique, la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général et ne permet pas la construction de la nécessaire solidarité dans l'action sociale.

La destruction ou la dénaturation des services publics (santé, sécurité sociale, école) assurant le lien social, l'absence de victoire sociale décisive depuis longtemps accentuent la recherche de solutions individuelles qui ont ouvert la voie à la négation de l'universalisme et à la récusation de la laïcité. Encore faudrait-il que ce con-

Le 1er Mai 1905 et ensuite : combat laïque et combat social

L'année 1905 se terminera par le vote, le 9 décembre, de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Elle rompt avec le Concordat napoléonien de 1801 qui institutionnalisait les autorités culturelles (catholiques, protestantes – calvinistes et luthériennes – et israélites).

C'est en juin 1903, qu'une majorité de députés décide qu'il y a lieu de débattre d'une éventuelle séparation et constitue une commission dont Aristide Briand est élu rapporteur. Cette loi aura donc pris le temps de longues controverses et d'exams approfondis et pointilleux. L'adoption de la loi de Séparation est une étape décisive dans la laïcisation de la société française : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » (article 2) et, on l'entend dire moins souvent, les options spirituelles des citoyens et citoyennes ne peuvent conditionner leur vie publique ou professionnelle (article 31).

Décidément, cette année 1905 aura été féconde en perspectives libératrices. Ainsi après plusieurs années de moindres mobilisations liées aux difficultés internes du mouvement ouvrier, le 1er mai de cette année 1905 marque un véritable réveil du prolétariat français et plus largement en Europe. En France, la manifestation du 1er Mai, préparée par la toute jeune Confédération Générale du Travail (créée en 1895) et la SFIO qui venait de s'unifier en avril sous l'impulsion de Jean Jau-

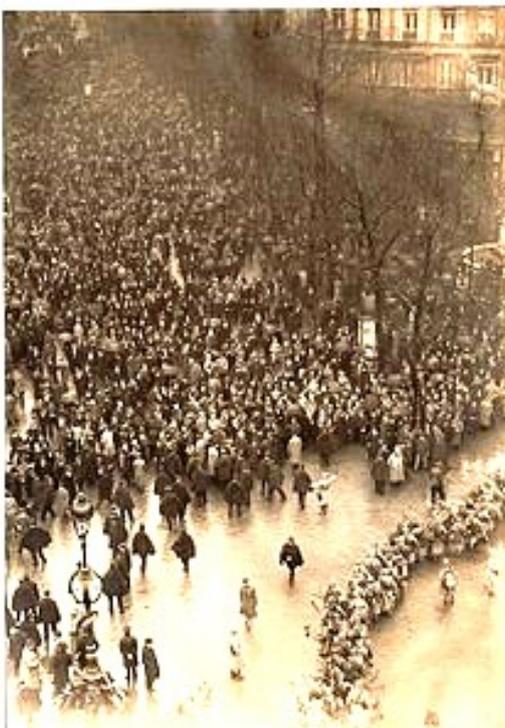
texte ne soit pas renforcé par la manipulation dans le camp « progressiste » ou militant de notions parfois mal comprises et assignant des opprimés ou discriminés à une identité. Le refuge dans la religion est parfois un substitut consolateur révélant une réelle souffrance sociale, comme l'expliquait Marx.

Le mouvement social a une tout autre ambition que la simple consolation. Il doit combattre, y compris en son sein, tout ce qui permet d'alimenter nationalismes, replis identitaires et donc émiettement des luttes. Les oppressions spécifiques – parfois meurtrières – n'ont pas de solution dans une concurrence confortant relativisme et communautarisme mais dans l'universalité du combat laïque et social.

(Un article plus approfondi sera disponible dans le prochain Combat laïque le 25 mai sur www.creal76.fr)

rés est un succès. Au point que dès le lendemain déjà le cadre des mobilisations sociales de l'année à venir est défini : « **A partir du 1er Mai 1906, nous ne travaillerons plus que 8 heures par jour¹** » lit-on sur la banderole accrochée à la façade de la Bourse du Travail de Paris.

Dès le mois d'avril 1906, la tension monte. Le gouvernement Clemenceau met la capitale en état de siège en y concentrant 60 000 soldats. **La manifestation parisienne du 1^{er} mai le théâtre d'affrontements auxquels prennent part plus de 150 000 grévistes, dont 50 000 métallurgistes montés à Paris.** Interpellations (on en dénombre plus de 800), brutalités policières auxquelles répondent manifestations et barricades. Le gouvernement doit temporiser et fait voter le 10 juillet 1906 le repos hebdomadaire et la durée journalière du travail à 10 heures maximum. **Il faudra poursuivre l'action syndicale jusqu'en 1919 pour que soit instituée la journée de huit heures, sur la base générale de six jours de travail par semaine.**



Paris 1^{er} mai 1906

¹La revendication des huit heures apparaît en 1864 au sein de la Première Internationale et sera popularisée en France par le parti ouvrier de Jules Guesde. Le congrès ouvrier socialiste, réuni en 1889 à Paris, décide d'inviter

les travailleurs de tous les pays à organiser, chaque année, une journée revendicative internationale. La date en est fixée au 1er mai avec l'objectif d'obtenir la réduction de la durée légale du travail à huit heures par jour. Le 1er mai devient alors une grande journée de lutte internationale pour la réduction du temps de travail.

Actualités à retrouver sur www.creal76.fr

- Loi séparatisme : [lettre ouverte aux sénateurs](#)
- Observatoire de la laïcité : [communiqué sur la fermeture de l'Observatoire](#)
- États généraux de la laïcité : [adresse aux organisations laïques](#)

S'inscrire à la newsletter du CREAL76 : <http://www.creal76.fr/pages/vous/inscrivez-vous-a-la-newsletter.html>